



Le chef de l'Etat centrafricain a commandité le mardi 1er septembre 2020, l'arrestation par un commando puis la séquestration à Bangui de Me Daniel Désiré Andegue Onana, avocat au barreau du Cameroun, conseil et conseiller juridique du président national du principal parti d'opposition, majoritaire à l'assemblée nationale de RCA, l'Union nationale pour la démocratie et le progrès (Undp), révèle le journal « *Essingan* »

Les autorités de Bangui continuent d'être embarrassées par cette affaire. Aux dernières nouvelles, elles auraient décidé de remettre son passeport à l'infortuné Me Daniel Désiré Andegue Onana du barreau du Cameroun, ce lundi.

L'avocat camerounais conseil du président national de l'Union nationale pour la démocratie et le progrès (Undp), le principal parti de l'opposition centrafricaine, majoritaire à l'assemblée nationale, en séjour dans le pays pour des raisons professionnelles, a été enlevé à son hôtel à Bangui, la capitale de la République centrafricaine (Rca) mardi, 1er septembre 2020.

L'opération a été menée par des hommes armés à bord d'une voiture blanche banalisée. Alors que son passeport lui est retiré, c'est chemin faisant qu'il s'est fait dire que le chef du groupe qui le transporte, est le commissaire de police du commissariat de l'aéroport de Bangui.

Après avoir été retenu plus de 24h sans motif ni notification, Me Andegue Onana se fera

finalement dire qu'il est retenu pour « *atteinte à l'ordre public* ».

### Dérive dictatoriale en Centrafrique

L'avocat au barreau du Cameroun est commis par son client pour agir en qualité de conseil juridique dans le cadre de la gestion de certains dossiers sensibles de la vie du parti majoritaire à l'assemblée nationale centrafricaine.

Selon différentes sources concordantes, le président Michel Archange Touadera a personnellement sollicité le renfort de Michel Amine par le biais de son parti, l'Undp, pour une alliance politique dans la perspective des prochaines élections présidentielles. Alors que le président national de cette formation politique a pris des dispositions pour des pourparlers en vue d'un éventuel rapprochement de son association politique d'avec celle du président de la République, le Mouvement cœurs unis (Mcu), qu'une crise éclate. De nombreux témoins voient la main du pouvoir qui tient à fragiliser l'Undp en suscitant une nouvelle coordination nationale.

C'est dans ce contexte que Me Daniel Désiré Andegue Onana a été dépêché à Bangui pour conduire avec les autres conseils jurico-politiques et certains ténors du parti, la gestion de cette crise. Le président national qui s'estime trahi par l'ancien coordonnateur national de l'Undp, prend une série de texte dont celui qui démet de ses fonctions le coordonnateur national et le remplace. Le pool d'avocats se met donc au travail et réussit à maîtriser la situation qui échappe aux manœuvres de la classe au pouvoir. Dès le lundi à côté des actes d'intimidations et menaces, les cadres de l'Undp sont interpellés et gardés à vue. Dans la ville, où il règne une certaine terreur, d'autres arrestations sont annoncées. C'est ainsi que Me Andegue Onana et ses confrères centrafricains, organisent l'assistance des militants et cadres arrêtés.

Dans les locaux de l'hôtel dans lequel il séjourne, il prépare différents documents dont des requêtes mardi matin lorsqu'il aperçoit discrètement le coordonnateur déchu. Il comprendra plus tard, qu'il était venu s'assurer qu'il y est, servant d'informateur aux hommes en civil qui le prendront quelques minutes plus tard. En toute violation du droit à la défense, Me Andegue Onana va passer toute la journée du mardi. Se faisant poser quelques questions, il se fera dire qu'il est en « *situation d'ingérence dans la politique intérieure d'un Etat souverain* ». D'après des informations, le ministre conseiller du président de la République, Ngoandika et le ministre de l'Administration du territoire ont tous deux cautionné l'enlèvement de l'avocat camerounais qui, avec ses confrères de Rca, a perçu la tentative par le pouvoir de faire main basse sur l'Undp dans une vaine tentative d'évincer Michele Amine.

Ce d'autant plus que les cadres du parti interpellés lundi et mardi matin, ont tous été relâchés. Mais pas, Me Daniel Désiré Andegue Onana. Cet avocat opiniâtre qui a toujours soutenu que « *le pouvoir a beau terroriser le savoir, le diamant survit toujours aux nations éteintes* ». Au cours de cet épisode, des sources rapportent qu'il est confiant et fait confiance à son professionnalisme et à la force de l'assistance de son pays le Cameroun, pour retrouver au plus vite les siens.

Bis repetita

En 2015, Michel Amine a été arrêté alors qu'il achevait un séjour à Bangui dans le cadre des

activités de son parti, après avoir annoncé sa candidature à la présidentielle.

« *Tout acte authentique délivré au Cameroun par l'autorité compétente qui n'a été ni contrefait, ni falsifié après son établissement, tel que le passeport camerounais de M. Amine Michel, n'est aucunement faux* », expliquait à la presse le 07 avril 2015, Me Andegue Onana alors que son client était accusé de faux.

A l'époque, Michel Amine qui achève un séjour à Bangui, se trouve au salon d'honneur de l'aéroport de Bangui M'poko. Dans l'attente d'embarquer sur le vol d'Air France ce 07 avril 2015, le président fondateur de l'Union nationale pour la démocratie et le progrès (Undp), est informé d'une extraordinaire interdiction d'embarquer. La mesure lui est signifiée par le commissaire de l'aéroport.

Il est alors interpellé, sans convocation, ni mandats d'arrêt, d'amener ou de comparution. Michel Amine est conduit par un capitaine de gendarmerie qui, sans décliner son identité, encore moins l'informer des motifs de son arrestation, l'a conduit au cabinet du procureur de la République près le tribunal de grande instance de Bangui sous le fallacieux prétexte de l'exécution des instructions du parquet. Le procureur de la République près le tribunal de grande instance de Bangui ayant décliné sa connaissance de cette procédure, le capitaine de gendarmerie qui escorte M. Amine privé de liberté depuis l'aéroport de Bangui M'poko, se résout alors d'appeler le ministre de la Sécurité publique qui va demander à son interlocuteur de conduire le président fondateur et candidat à la présidentielle investi par l'Undp, à son cabinet.

Michel Amine y est auditionné dans l'obscurité par le ministre de la Sécurité publique assisté de son directeur de cabinet, en se servant de la lampe torche de son téléphone portable, puis invité à remettre à cet enquêteur extraordinaire, son passeport. M. Amine spontanément remet alors, non pas un seul, mais deux passeports, dont l'un centrafricain et l'autre camerounais, puis sa carte de séjour délivrée par les autorités françaises. Au terme de cette audition, le ministre de la Sécurité publique ordonne verbalement la garde à vue de l'infortuné Michel Amine au commissariat spécial de police du port fluvial de Bangui, où il a séjourné dans l'illégalité du 07 au 14 avril 2015.

Michel Amine y sera auditionné successivement le 08 avril 2015 par la police administrative, en l'absence de ses conseils, puis les 09 avril 2015, en présence de ses conseils, par des enquêteurs du commissariat spécial de police du port fluvial de Bangui, en vertu d'une atypique lettre de mise à disposition du responsable de la police administrative ci-dessus évoqué. Il aura également été auditionné le 11 avril 2015, par les enquêteurs du commissariat spécial de police du port fluvial de Bangui qui vont le priver d'assistance alors que ses conseils sont présents, en violation flagrante de la loi, notamment l'article 48, dernier paragraphe du code de procédure pénale centrafricain qui énonce que « *la présence d'un avocat auprès d'une personne gardée à vue ou détenue est de droit si cette personne le réclame* ». Au motif pris de l'exécution des instructions de hautes autorités judiciaires.